

« Notre costume est devenu trop étroit »

WALLONIE Le président de parlement estime que l'institution doit être mieux soutenue

En 2015, le parlement wallon célébrera ses 35 ans : le 15 octobre 1980, le Conseil régional wallon, comme on disait alors, se réunissait en effet pour la première fois. Depuis lors, le budget régional a été multiplié par 25. Une énorme responsabilité pour une assemblée arrivée à maturité et qui n'en finit pas d'étendre ses activités : les travaux du jeudi sont devenus une réalité, les questions parlementaires se multiplient (1.629 questions orales depuis l'été contre 587 sur la même période il y a dix ans).

Il faudrait aussi évoquer les auditions toujours plus nombreuses, la future commission du renouveau démocratique, l'ouverture vers la société civile qui demande beaucoup d'énergie ou le nouveau règlement qui va organiser le droit de pétition et l'intervention du public sur les futurs décrets...

Résumé par André Antoine (CDH), le président du parlement, le constat donne ceci : « *Notre costume est devenu trop étroit pour la réalité politique de notre institution.* »

Prenons la sentence présidentielle au pied de la lettre : le Saint-Gilles ne suffit plus ! On sait que le parlement doit s'étendre le long de la Meuse, au détriment d'un bloc d'immeubles. L'enquête publique est lancée : 7.000 mètres carrés de nouveaux locaux sont prévus qui accueilleront l'essentiel des ser-

vices logés au Square Masson. Mais quand ?

Pas avant plusieurs années : « *Les achats sont réalisés sur nos crédits*, résume André Antoine. *L'enquête publique est lancée. Mais pour la construction, une formule de partenariat public-privé est prévue. Nous devons être très prudents après ce que nous venons d'apprendre pour le tram de Liège.* »

Le président d'assemblée ouvre aussi la voie à une lecture plus politique de la situation : « *Je ne veux pas agresser les autres assemblées, dont le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais l'évolution institutionnelle privilégie la réalité régionale. Le parlement wallon doit pouvoir s'adapter à ce que les négociateurs de la réforme de l'Etat ont décidé. Nous pouvons encore tenir quelque temps avec les moyens et l'organisation actuels, mais la question va se poser à terme.* »

Avec à peine 90 agents, « *le parlement wallon est à la limite* », déplore André Antoine. L'assemblée de la Fédération emploie 120 personnes, la Chambre plus de 500 : « *Comme pour les services d'études à la disposition du gouvernement fédéral, les services législatifs n'ont fait l'objet d'aucun transfert de moyens vers les parlements régionaux.* »

Un tel effort semble pourtant nécessaire pour améliorer la qualité du travail parlementaire à

Namur. Les services d'appui aux européennes semble indispensables doivent être renforcés. La mise en place d'un dispositif de veille et d'alerte sur les questions actuelles. ■

ERIC DEFFET
